



**CONTRAT DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES :
Journée « Assises des restaurations après
inondation au musée Girodet »
5 avril 2024, Montargis, musée Girodet**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agglomération Montargoise et rives du Loing (ci-après dénommée l'**AME**), 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis - CS 10 317-45125 Montargis cedex, représentée par son Président, Jean-Paul BILLAULT, dûment habilité à cet effet,

ET

Madame Eve Froidevaux, domiciliée :
14 avenue Chanzy 93250 Villemomble

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET

L'AME confie à **Mme Froidevaux** l'animation d'une table ronde de 45 minutes en commun sur le sujet : « **Quel impact de l'immersion sur les traitements des supports peinture sur toile ?** » pour la journée des « Assises des restaurations après inondation au musée Girodet » qui se tiendra le 5 avril 2024 de 9 h à 18 h au musée Girodet à Montargis.

Article 2 : CONTENU

La prestation comprend :

- Le déplacement aller-retour avec une nuitée, somme forfaitaire de 195 € [forfait 1 « régional »] ;
- Le droit d'enregistrement et le droit à l'image pour archivage et communication autour de l'événement, somme forfaitaire de 100 €.
- Les préparation et présentation de la communication intitulée : « **Quel impact de l'immersion sur les traitements des supports peinture sur toile ?** », somme forfaitaire de 480€.

Article 3 : DUREE

La mission confiée à **Mme Froidevaux** prend effet à la signature des parties et s'achève le jour de la prestation, le 5 avril 2024..

Article 4 : PAIEMENT

Pour la réalisation de cette prestation **Mme Froidevaux** percevra la somme totale forfaitaire de **775€ TTC (sept-cent-soixante-quinze euros TTC)**.

L'AME se libérera des sommes dues par mandat administratif sur le compte IBAN :

.....
.....

Fait en trois exemplaires originaux.

A Montargis, le 11 mars 2024.

Eve FROIDEVAUX

[signature]

**Le Président de l'AME,
Jean-Paul BILLAULT**

[signature]